

ANCIENS COMBATTANTS

ANCAc Du CANTAL. L'assemblée générale est prévue dimanche 7 mars à Aurillac.

L'assemblée générale des cheminots anciens combattants du Cantal (ANCAc) se tiendra dimanche 7 mars, à 9 h 30, dans la salle des réunions du CE, à Aurillac, rue du Cayla (face à la passerelle SNCF). L'assemblée sera suivie d'un repas amical, à 12 h 30, au restaurant Delcher, rue des Carmes, à Aurillac.

Toutes les personnes désirant se faire inscrire au repas doivent se signaler avant mardi 2 mars, auprès de Guillaume Garrigoux, au 04.71.64.02.47, ou Joseph Brunel, au 04.71.63.55.80. ■

LES ARBITRES DE HANDBALL EN STAGE



AUJOURD'HUI, A Aurillac. Un stage sur l'arbitrage, encadré par Clément Petit et Michaël Kennis, Robert Ischard et Nicolas Serre (entraîneurs) se déroulera aujourd'hui vendredi à Peyrolles (Aurillac), pour les joueurs -12 et -14 filles et garçons de 13 à 17 heures (rendez-vous à 12 h 30). Contacts : 06.32.23.79.76 ; nicolas.serre@aurillac-handball.fr ■

Cantal → L'actu

BIENS DE SECTION ■ L'Association des maires du Cantal a constitué un groupe de travail sur cet épineux sujet

Une réflexion pour faciliter leur gestion

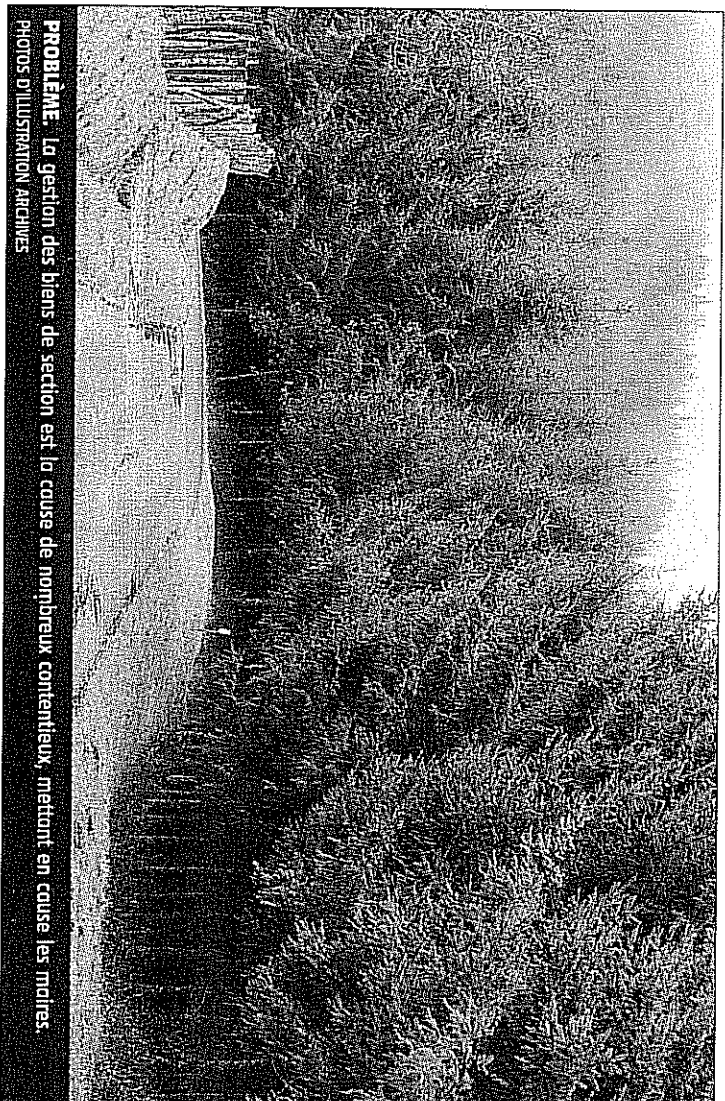
Le groupe de travail de l'AMF 15 sur les biens de section a présenté ses propositions pour faire avancer un point juridique très complexe.

Chemadur Rabhi

Il y a plusieurs mois, l'Association des maires du Cantal (AMF 15) a constitué, à l'initiative de son président, Pierre Jarlier, un groupe de travail sur les biens de section. Ses conclusions à peine rendues, le 22 janvier, et voilà que le sujet fait l'actualité, ces derniers jours, Pierre Jarlier, qui coprésident ce groupe avec Christian Monthu (maire de Marcolès), a donc organisé une conférence de presse pour évoquer les résultats des travaux menés.

Dans le Cantal, l'AMF 15 a répertorié 2.032 biens de section, qui correspondent à 38.000 hectares de terrain et qui concernent 239 communes. D'où la légitimité de conduire une réflexion à l'échelle du département.

A cet état des lieux s'ajoute la complexité de la gestion des biens sectionnaux. « Dans la



PROBLÈME. La gestion des biens de section est la cause de nombreux contentieux, mettant en cause les maires. PHOTOS D'ILLUSTRATION ARCHIVES

PUBLICATION

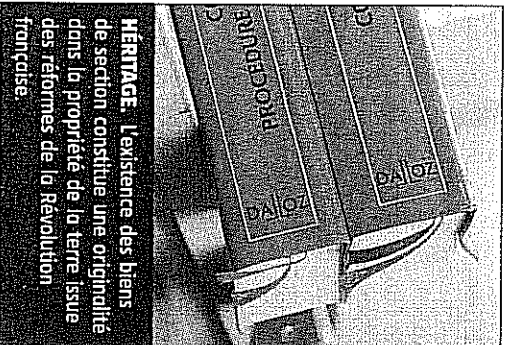
Guide pratique
L'AMF avait déjà travaillé sur les biens de section. L'association a notamment mis au point un « Guide pratique des biens de section », régulièrement actualisé en fonction de l'évolution de la législation.

« La gestion d'un bien de section : un vrai casse-tête »

Le groupe de travail de l'AMF 15 donne une approche de ce que sont les biens de section.

« Spécificité des massifs montagneux de l'Hexagone, particulièrement présente dans le Massif central, l'existence des biens de section constitue une originalité dans la propriété de la terre issue des réformes de la Révolution française ».

La section est un territoire situé sur une partie de la commune, dont les habitants ont des droits particuliers, et distincts de ceux de la commune. Et cela du fait de l'existence de biens propres à la section, donc qui appartiennent aux habitants et



HÉRITAGE. L'existence des biens de section constitue une originalité dans la propriété de la terre issue des réformes de la Révolution française.

mesure où les maires connaissent des problèmes récurrents de gestion, dans la mesure où cela peut aller jusqu'à leur mise en cause personnelle, dans la mesure où il y a une hausse des contentieux sur ce sujet, on a décidé de voir comment, à partir des expériences vécues, on peut proposer des améliorations législatives et faciliter la gestion de ces biens de section », souligne Pierre Jarlier.

Plusieurs thèmes

Ce groupe *ad hoc* de l'AMF 15 a rassemblé 18 maires (*) qui ont, chacun, livré leurs expériences en la matière, leurs difficultés et leurs attentes. « Ce tra-

vail de fond a été réalisé en liaison avec les services de l'État, la Chambre d'agriculture, l'Association des communes forestières et l'ONF », précise le sénateur-maire de Saint-Flour.

A partir de ces échanges, des constats et de la réglementation existante, les élus en ont tiré des conclusions. « Il est clairement ressorti une proposition de principe : c'est la préférence du groupe pour un transfert des biens aux communes et l'amélioration du dispositif législatif. Mais chaque membre étant conscient des difficultés auxquelles pourrait se heurter une telle demande, nous avons fait porter notre réflexion sur des

aménagements qui pourraient tendre vers une gestion plus optimisée, plus facile des biens de section, et surtout qui pourraient limiter les contentieux ».

Les propositions ont porté sur plusieurs thèmes.

■ **« Délimitation de la section ».** Les élus se sont prononcés pour une « délimitation de la section par une enquête publique, de façon à ce que, juridiquement, elle soit connue sur la base d'une cartographie ».

■ **« Faciliter la gestion de la section ».** Lorsqu'il existe une commission syndicale, il faut fixer un délai maximum pour l'approbation de son budget,

Des propositions, pour quoi faire ?

Après avoir planché durant près d'un an sur les biens de section, ce groupe de travail a rendu ses conclusions (*) dont il espère maintenant qu'elles pourront contribuer à faire évoluer le débat. « L'objectif final est que ce travail puisse être repris et serve de base à des propositions de modifications législatives », comme il est dit dans un rapport de ce groupe de travail, qui a été animé par Christian Monthu. Pour arriver à cela, l'AMF 15 a fixé sa ligne de conduite. « Les propositions de ce groupe de travail seront présentées aux parlementaires cantaliens et à l'Association nationale des élus de montagne. L'objectif étant d'apporter une contribution à de futures évolutions législatives », précise Pierre Jarlier.

« L'AMF 15 apportera bien sûr ces contributions dans le cadre des initiatives prises récemment par la commission des Lois du Sénat, à partir d'un amendement de Jacques Mézard, qui a décidé de réfléchir à une évolution de la législation en matière de biens de section. De la même manière, nous serons volontaires pour participer au groupe de travail, annoncé ces derniers jours, par le secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités », a d'ores et déjà fait savoir le président de l'AMF 15. ■

(*) Ces conclusions seront présentées, prochainement, à l'ensemble des associations des maires des départements du Massif central.